

---

**À l'attention de :** Aux personnes candidates de l'Estrie, élections provinciales 2022

**Objet :** Questionnaire sur les enjeux de racisme systémique

**De :** Solidarité populaire Estrie et Amnistie Internationale

---

### **QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX PERSONNES CANDIDATES À LA PAGE 4**

**Merci d'envoyer vos réponses à Solidarité populaire Estrie à l'adresse courriel suivante :**

[agentedeveloppementspe@gmail.com](mailto:agentedeveloppementspe@gmail.com)

*Sherbrooke, 2 septembre 2022 - Nous tenons d'abord à souligner que les terres sur lesquelles nous sommes situées, ce que nous appelons Estrie, font partie du territoire traditionnel non cédé de la Confédération des Abénakis et des Wabanakis. Ce territoire se nomme le Ndakina*

#### **MISE EN CONTEXTE**

Le droit québécois est clair : la discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine ethnique ou nationale est interdite dans plusieurs domaines<sup>1</sup>. Sauf exception, on ne pourrait donc discriminer dans l'emploi<sup>2</sup>, ou encore dans l'exercice de ses droits et libertés fondamentaux, tels que le droit à la sûreté, à la vie, à la liberté et à l'intégrité de la personne<sup>3</sup> et le droit à la sauvegarde de sa dignité<sup>4</sup>. Cette protection contre la discrimination s'étend également au droit de pas être privé de sa liberté irrégulièrement<sup>5</sup> et le droit de ne pas subir des fouilles abusives<sup>6</sup>.

Le droit québécois reconnaît également que la discrimination peut se manifester sous plusieurs formes.

**La discrimination directe** est la forme la plus évidente de discrimination. Dans ce cas, la distinction est fondée expressément sur la race ou la couleur. Le CISSS des Laurentides qui tente

---

<sup>1</sup> *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12, art. 10 [*Charte québécoise*].

<sup>2</sup> *Charte québécoise*, art. 16.

<sup>3</sup> *Charte québécoise*, art. 1.

<sup>4</sup> *Charte québécoise*, art. 4.

<sup>5</sup> *Charte québécoise*, art. 24.

<sup>6</sup> *Charte québécoise*, art. 24.1.



de recruter des préposées aux bénéficiaires « de couleur de peau blanche »<sup>7</sup> en est un bon exemple. Des joueurs de hockey qui prononcent des propos et des insultes racistes à l'égard d'autres joueurs<sup>8</sup> en est un autre. Cette forme de discrimination est généralement intentionnelle.

**La discrimination indirecte** est plus subtile. Il s'agit d'une norme ou d'une pratique d'apparence neutre qui a néanmoins un effet préjudiciable à l'égard d'un groupe de personnes, que cet effet soit intentionnel ou non. Par exemple, le fait d'exiger une taille minimale à l'embauche constitue une discrimination fondée sur le sexe, puisque les femmes sont généralement de plus petite taille que les hommes<sup>9</sup>. La norme est d'apparence neutre et s'applique à tous les candidats à l'embauche, mais elle a un effet préjudiciable à l'égard des femmes.

**La discrimination systémique** nous demande de regarder attentivement les conséquences d'un ensemble de normes et de pratiques, donc de regarder les conséquences d'un système. Par exemple, les personnes racisées au Québec gagnent un salaire 20% moins élevé que les personnes blanches<sup>10</sup>. On peut difficilement identifier une seule norme ou une seule règle qui engendre cet effet discriminatoire. C'est plutôt l'ensemble du *système* qui crée cette distinction raciste, d'où le racisme *systémique*. L'effet n'est pas intentionnel, mais il demeure bien réel. L'existence du racisme systémique a été reconnue par le Tribunal des droits de la personne<sup>11</sup> et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse<sup>12</sup>.

Plus précisément, des cas de profilage racial ont été reconnus par la jurisprudence<sup>13</sup>. Selon la Cour suprême, « [l]e profilage racial désigne toute action prise [...] à l'égard d'une personne ou

---

<sup>7</sup> Philippe TEISCEIRA-LESSARD, « Dix offres d'emploi pour 'femme blanche seulement' », La Presse, en ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2021-03-17/hopital-de-saint-eustache/dix-offres-d-emploi-pour-femme-blanche-seulement.php>.

<sup>8</sup> « Allégation de racisme au sein du hockey mineur en Outaouais », Radio-Canada, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1872703/hockey-mineur-outaouais-allegation-propos-raciste-david-godwin>.

<sup>9</sup> *Chapdelaine c. Air Canada*, 1987 CanLII 102 (TCDP).

<sup>10</sup> THE CONFERENCE BOARD OF CANADA, « L'écart salarial selon l'origine ethnique », en ligne : <https://www.conferenceboard.ca/hcp/provincial-fr/society-fr/racial-gap-fr.aspx?AspxAutoDetectCookieSupport=1>.

<sup>11</sup> *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (DeBellefeuille) c. Ville de Longueuil*, 2020 QCTDP 21, par. 306.

<sup>12</sup> COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE, *Déclaration de la Commission sur la notion de racisme systémique*, 7 octobre 2021, en ligne : <https://www.cdpcj.qc.ca/fr/actualites/declaration-racisme-systemique>.

<sup>13</sup> *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Nyembwe) c. Ville de Gatineau*, 2021 QCTDP 1 (confirmé par la Cour d'appel : 2021 QCCA 339) [Nyembwe]. Voir également *Québec (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) c. Bombardier Inc. (Bombardier Aéronautique Centre de formation)*, 2015 CSC 39 [Bombardier].

---

d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, tels [sic] la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent »<sup>14</sup>. Ainsi, un policier qui arrête et qui fouille un homme noir en raison de sa race et sans avoir de motifs sérieux ou raisonnables, fait preuve de profilage racial<sup>15</sup>.

L'existence de discrimination structurelle à l'égard de minorités raciales, ethniques et religieuses au Canada a également été reconnue par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale et le Comité des droits de l'enfant.

Le Parlement fédéral a adopté en juin 2021 la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Dans le préambule de cette loi, on reconnaît « que les peuples autochtones ont historiquement subi des injustices en raison, entre autres, de la colonisation et de la dépossession de leurs terres, territoires et ressources ». La mise en oeuvre du plan d'action découlant de la loi devra viser à « lutter contre les injustices, à combattre les préjugés et à éliminer toute forme de violence, de racisme et de discrimination, notamment le racisme et la discrimination systémiques, auxquels se heurtent les peuples autochtones, ainsi que les aînés, les jeunes, les enfants, les femmes et les hommes autochtones, les Autochtones handicapés et les Autochtones de diverses identités de genre ou bispirituels ».

Dans ce contexte, il y a lieu de s'interroger sur les mesures à prendre afin de remédier à l'enjeu du racisme systémique au Québec et s'assurer que l'État agit de manière conforme au droit québécois et respecte la primauté du droit.

**QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX PERSONNES CANDIDATES À LA PAGE SUIVANTE.**  
**Merci d'envoyer vos réponse à Solidarité populaire Estrie à l'adresse courriel suivante :**  
[agentedeveloppementspe@gmail.com](mailto:agentedeveloppementspe@gmail.com)

---

<sup>14</sup> *Bombardier*, préc., note 13, par. 33.

<sup>15</sup> *Nyembwe*, préc., note 13, par. 507.



---

**QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX PERSONNES CANDIDATES  
ÉLECTIONS PROVINCIALE 2022**

- 1. Santé.** Le décès de Joyce Echaquan a attiré l'attention des Québécois sur l'enjeu du racisme dans le système de santé, racisme qui peut parfois être mortel. Dans ce contexte, les Conseils des Atikamekw de Manawan et de la Nation Atikamekw ont développé le Principe de Joyce, qui vise à garantir à tous les Autochtones un droit d'accès équitable, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé<sup>16</sup>. En outre, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale a exprimé sa préoccupation en lien avec « les formes multiples de discrimination auxquelles se heurtent les personnes handicapées autochtones, qui semblent rencontrer des obstacles supplémentaires dans l'accès aux soins de santé [...] et aux services sociaux, en particulier celles qui vivent dans des communautés éloignées ».

Les Conseil des Atikamekw de Manawan et de la Nation Atikamekw demande notamment au gouvernement du Québec de mettre en oeuvre le Principe de Joyce et d'établir un bureau d'Ombudsman à la santé des Autochtones, le tout en collaboration avec les autorités autochtones.

Le Comité onusien recommande « d'élaborer, en concertation avec les peuples autochtones, une stratégie propre à garantir aux personnes handicapées autochtones un accès égal à des services de qualité ».

Si vous êtes élu.e, comment comptez-vous faire suite à ces recommandations ?
- 2. Profilage racial - Mesures pour s'y attaquer.** Dans son dernier rapport datant de 2017, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale a exprimé sa préoccupation par rapport aux « informations indiquant que le profilage racial par la police [...] est courant [au Canada], ce qui porte préjudice aux peuples autochtones ainsi qu'aux minorités ethniques musulmanes, aux Afro-Canadiens et aux autres groupes ethniques minoritaires »<sup>17</sup>.

Le Comité recommande notamment de veiller « à ce que les forces de l'ordre et les services de sécurité disposent de programmes de prévention du profilage racial et à ce que ceux-ci soient mis en oeuvre et leur application évaluée, notamment au moyen de

---

<sup>16</sup> Conseil des Atikamekw de Manawan et le Conseil de la Nation Atikamekw, « Principe de Joyce », en ligne : [https://principedejoyce.com/sn\\_uploads/principe/Principe\\_de\\_Joyce\\_\\_FR.pdf](https://principedejoyce.com/sn_uploads/principe/Principe_de_Joyce__FR.pdf).

<sup>17</sup> COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE, *Observations finales concernant le rapport du Canada valant vingt et unième à vingt-troisième rapports périodiques*, 2017, CERD/C/CAN/CO/21-23, par. 15 [Rapport du CERD].

mécanismes de contrôle indépendants » et « à ce que les agents des forces de l'ordre [...] soient de différentes origines ethniques et comptent parmi eux des autochtones, des Afro-Canadiens et d'autres minorités ethniques »<sup>18</sup>.

Si vous êtes élu.e, comment comptez-vous faire suite à ces préoccupations et à ces recommandations du Comité ?

3. **Profilage racial - Données et statistiques.** De plus, le Comité recommande de « rendre obligatoire le recueil et l'analyse de données [...] sur les interpellations aléatoires par les forces de l'ordre, y compris sur l'origine ethnique des personnes interpellées »<sup>19</sup>. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse recommande également « que les services de police municipaux, ainsi que la Sûreté du Québec, recueillent et publient systématiquement des données concernant l'appartenance raciale présumée des individus dans le cas des actions policières afin de documenter le phénomène et de prendre les mesures appropriées »<sup>20</sup>.

Si vous êtes élu.e, comment comptez-vous faire suite à ces préoccupations et à ces recommandations ?

4. **Profilage racial - Questions en rafale.**

- a. En lien avec la recommandation 36 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse<sup>21</sup>, croyez-vous que l'article 192 de la *Loi sur la police*, qui confère aux policiers le droit au silence et à la non-collaboration en matière de déontologie, devrait être abrogé ?
- b. En lien avec la recommandation 12 de la Commission<sup>22</sup>, croyez-vous que la *Charte des droits et libertés de la personne* devrait être modifiée afin d'y inscrire le profilage discriminatoire comme action interdite ?

5. **Crimes de haine.** Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale est également « préoccupé par l'augmentation de 61 % du nombre signalé de crimes de haine raciale

---

<sup>18</sup> *Id.*, par. 16.

<sup>19</sup> *Id.*, par. 16 b).

<sup>20</sup> COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE, *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés*, 2011, en ligne : [https://www.cdpedj.qc.ca/storage/app/media/publications/Profilage\\_rapport\\_FR.pdf](https://www.cdpedj.qc.ca/storage/app/media/publications/Profilage_rapport_FR.pdf), p. 38 [*Rapport de la CDPDJ*].

<sup>21</sup> *Id.*, p. 116.

<sup>22</sup> *Id.*, p. 114.



visant des musulmans »<sup>23</sup> et par le manque de données s'afférant aux crimes de haine raciale.

Il recommande donc « [d]'établir les raisons de l'augmentation de 61 % du nombre de crimes de haine raciale visant des musulmans qui ont été signalés et de la montée de l'islamophobie et d'y remédier »<sup>24</sup>.

Si vous êtes élu.e, comment comptez-vous faire suite à cette préoccupation et à cette recommandation du Comité ?

6. **Emploi.** Le Comité « est préoccupé par les informations faisant état de pratiques discriminatoires à l'embauche et de discrimination sur le lieu de travail à l'égard des minorités ethniques, des migrants et des peuples autochtones »<sup>25</sup>.

Il recommande « [d]e veiller à mettre un terme aux pratiques de recrutement discriminatoires et à la discrimination à l'égard des minorités ethniques sur le lieu de travail, notamment en offrant des formations appropriées aux employeurs et en menant les campagnes de sensibilisation voulues auprès des employés quant à leurs droits et aux recours effectifs dont ils disposent en cas de violation »<sup>26</sup>.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse constate également un manque d'information des syndicats et des employeurs sur les programmes d'accès à l'égalité d'emploi<sup>27</sup>.

Si vous êtes élu.e, comment comptez-vous faire suite à ces préoccupations et à la recommandation du Comité ?

7. **Éducation et sensibilisation.** La Commission de vérité et de réconciliation du Canada a formulé 94 appels à l'action afin de « faire avancer le processus de réconciliation »<sup>28</sup>. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale recommande d'ailleurs « [d]'élaborer un plan d'action concret pour la mise en œuvre des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, en consultation avec les peuples autochtones »<sup>29</sup>.

<sup>23</sup> Rapport du CERD, préc., note 17, par. 13.

<sup>24</sup> *Id.*, par. 14 e).

<sup>25</sup> *Id.*, par. 31.

<sup>26</sup> *Id.*, par. 32 a).

<sup>27</sup> COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE, *Comprendre le racisme systémique et ses manifestations : une question d'égalité et de solidarité*, 14 décembre 2021, en ligne : <https://www.cdpcj.qc.ca/fr/actualites/comprendre-racisme-systemique>.

<sup>28</sup> COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA, *Appels à l'action*, 2012, p. 1 [*Appels à l'action de la CVR*].

<sup>29</sup> Rapport du CERD, préc., note 17, par. 18 a).

---

Parmi les appels à l'action, la Commission demande notamment de « rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada »<sup>30</sup>.

Si vous êtes élu.e, comment comptez-vous faire suite à cet appel à l'action ?

8. **Enfants.** Dans son rapport publié en juin 2022, le Comité des droits de l'enfant s'est dit « vivement préoccupé par [...] [l]a discrimination dont sont victimes les enfants marginalisés et défavorisés dans l'État partie, par exemple la discrimination structurelle dont font l'objet les enfants appartenant à des groupes autochtones et les enfants d'ascendance africaine, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la santé et à un niveau de vie suffisant »<sup>31</sup>.

Le Comité recommande « de mettre un terme à la discrimination structurelle à l'égard des enfants appartenant à des groupes autochtones et des enfants d'ascendance africaine et de s'attaquer aux disparités dans l'accès aux services de tous les enfants, y compris ceux qui sont marginalisés et défavorisés »<sup>32</sup>.

En matière d'enfants autochtones plus précisément, la Commission de vérité et de réconciliation demande notamment de « voir à la pleine mise en oeuvre du principe de Jordan »<sup>33</sup>. Ce principe vise à permettre aux enfants autochtones d'avoir un accès adéquat aux produits et aux services nécessaires.

Si vous êtes élu.e, comment comptez-vous faire suite à ces préoccupations et à ces recommandations ?

9. **Accès au Logement.** Le *Comité contre le racisme et les discriminations de l'Instance de concertation en immigration (ICI) - Sherbrooke* a publié le portrait préliminaire « Racisme et discrimination à Sherbrooke » en mai 2021. Ce portrait a démontré un écart de point de vue sur la problématique entre les personnes issues des institutions et celles issues des milieux communautaires et d'associations étudiantes. Les recommandations issues du portrait démontrent l'importance de la documentation (réculte de données) pour rendre visible les situations de racisme vécues et de la formation des personnes

---

<sup>30</sup> *Appels à l'action de la CVR*, préc., note 28, par. 62 i.

<sup>31</sup> COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT, *Observations finales concernant le rapport du Canada valant cinquième et sixième rapports périodiques*, 2022, CRC/C/CAN/CO/5-6, par. 17 a).

<sup>32</sup> *Id.*, par. 18.

<sup>33</sup> *Appels à l'action de la CVR*, préc., note 28, par. 3.



---

occupant des postes dans des institutions clefs. Entre autres, Le Tribunal administratif du logement (TAL) pourrait bénéficier d'une formation. Sur cet axe, voici les recommandation qui découle du portrait :

- *De manière plus générale, une telle formation ou activité de sensibilisation antiraciste devrait être proposée au personnel du Tribunal administratif du logement, aux propriétaires et aux locataires.*

- *Il serait pertinent pour le Tribunal administratif du logement de former un comité ou identifier un membre de son personnel dédié aux plaintes contre le racisme et discriminations afin de les recevoir, les colliger et assurer les références vers d'autres ressources.*

Quel est votre point de vue sur ces recommandations ?

10. **Reconnaissance du Racisme Systémique** : Croyez-vous que les minorités visibles au Québec soient confrontées à un racisme systémique ? Dans tous les cas, quelle est l'importance que vous accordez à l'enjeu du racisme dans la société québécoise ? Si vous êtes élu.e, comptez-vous dénoncer cette situation à partir du Salon bleu ?

---

***Merci pour votre participation!***



---

## **QUI SOMMES NOUS?**

### **Solidarité populaire Estrie (SPE)**

*Solidarité populaire Estrie est un organisme à but non lucratif de défense collective des droits. SPE a été mis sur pied en 1986 afin de promouvoir et défendre les intérêts économiques, sociaux et culturels de la population de l'Estrie, en regroupant des organisations syndicales, populaires, communautaires, féministes, environnementalistes, religieuses, étudiantes et de solidarité internationale de la région de l'Estrie, et ce, toujours dans le but d'obtenir une **plus grande justice sociale**. Pour en savoir plus : [solidaritepopulaireestrie.org](http://solidaritepopulaireestrie.org)*

### **Amnistie Internationale**

*Amnistie Internationale est un mouvement mondial regroupant plus de dix millions de personnes réparties dans plus de 70 pays, qui se mobilisent et font campagne pour le respect des droits humains. Notre mission est de faire la promotion des droits humains, de dénoncer les violations qui leur sont faites, de défendre les victimes de ces violations, et de leur procurer du réconfort de même qu'à leur famille.*

*Amnistie est une organisation reconnue et respectée mondialement pour sa compétence et son impartialité en matière de droits humains.*

*Nous menons actuellement une campagne contre le racisme systémique. Pour en savoir plus: <https://amnistie.ca/campagnes/racisme-systemique>*



Québec, le 15 septembre 2022

**PAR COURRIEL**

Solidarité populaire Estrie et Amnistie Internationale  
agentedeveloppementspe@gmail.com

**Objet : Réponses au questionnaire**

Madame,  
Monsieur,

Au nom du Parti libéral du Québec, j'accuse réception ici de la correspondance que vous nous faisiez parvenir, par voie électronique, le 2 septembre dernier, et je vous en remercie.

L'organisation pour laquelle vous agissez joue un rôle de premier plan en matière de lutte contre la discrimination et tout comme vous, nous partageons les préoccupations exprimées concernant les enjeux mentionnés dans votre questionnaire.

Nous avons dévoilé notre plateforme électorale le 11 juin dernier et nous vous invitons à consulter au : [www.plq.org](http://www.plq.org).

Veuillez trouver ci-bas les réponses aux questions spécifiques que vous nous avez faites parvenir :


**Santé**

Effectivement, les dernières années ont été marquées par plusieurs événements majeurs pour les communautés des Premières Nations et des Inuits. Pensons par exemple aux événements tragiques ayant mené au décès de Joyce Echaquan à l'hôpital de Joliette, la découverte de fosses communes liées à des pensionnats autochtones ou le décès de plusieurs itinérants autochtones au centre-ville de Montréal lors de grands froids.

254, rue Queen  
Montréal (Québec) H3C 2N8



1150, boul. Wilfrid-Hamel  
Québec (Québec) G1M 2S4



Nous ne pouvons rester silencieux devant de tels drames. Après quatre ans de passivité, il est plus que nécessaire de mettre de l'avant une réelle réconciliation. C'est un chemin qui n'est pas simple à emprunter, mais qui nécessite une réelle volonté politique.

D'entrée de jeu, il faut reconnaître que les communautés autochtones sont les mieux placées pour décider par eux-mêmes la façon de combler leurs besoins, notamment en ce qui concerne la protection de la jeunesse, la formation, le développement économique, l'aménagement du territoire.

Au cours des dernières années, plusieurs rapports ont offert des solutions menant vers le chemin de la réconciliation, notamment ceux de la Commission Viens et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Il va de soi que nous devrions donner suite aux recommandations qui concernent le gouvernement du Québec, par exemple la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous nous engageons aussi à lancer une enquête publique sur la question des pensionnats autochtones. Les familles ont droit de faire la lumière sur ces événements et de comprendre pourquoi les choses se sont passées ainsi.

Plus précisément en matière de santé, faut agir une fois pour toutes afin d'assurer aux membres des Premières Nations et aux Inuits des soins de santé et des services sociaux adaptés à leurs réalités. Les actions en suivi tardent cependant à se mettre en place, malgré la publication du Principe de Joyce par le Conseil de la Nation atikamekw.

Le Principe de Joyce vise à garantir à tous les Autochtones un droit d'accès équitable, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle. Le Principe de Joyce requiert obligatoirement la reconnaissance et le respect des savoirs et connaissances traditionnelles et vivantes des autochtones en matière de santé.


Plus largement, nous souhaitons être à l'écoute des peuples autochtones et avoir un dialogue axé sur l'action. C'est pourquoi le Parti libéral du Québec s'engage à mettre en place le Principe de Joyce et à travailler avec l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux pour mettre fin au racisme systémique.

### **Profilage racial – Mesure pour s'y attaquer**

Plusieurs stratégies doivent être mises en place. La première chose à faire est de corriger ces situations en ayant la maturité, comme société, de les reconnaître ouvertement et d'y apporter des solutions.

L'accumulation des cas de profilage racial à l'encontre de personnes issues de la diversité ethnoculturelle a mené à une prise de conscience collective sur la question du racisme systémique. Au Québec, des personnes issues de la diversité ethnoculturelle et des communautés autochtones font l'objet de comportements ou de processus comportant un biais racial ou discriminatoire, qu'il soit conscient ou inconscient.

Pour parvenir à régler un problème, il en faut identifier la nature. À titre d'exemple, il n'est pas normal qu'une personne racisée soit interpellée, en moyenne, quatre fois plus souvent qu'une personne blanche ou qu'il soit plus difficile pour elle d'obtenir un emploi ou de trouver un logement. Ce n'est pas uniquement une question de sémantique; pour les victimes de ces inégalités, c'est beaucoup plus que cela.



Nous nous engageons donc à présenter, dans la première année d'un mandat libéral, un plan d'action clair en matière de lutte au racisme systémique.

Au niveau local, dans une approche de respect de l'autonomie municipale, nous souhaitons travailler collégalement avec les villes qui disposent de leur corps de police afin de les supporter dans leurs initiatives en matière de lutte et de sensibilisation contre le profilage racial. Nous avons proposé d'investir plusieurs de dizaines de millions de dollars à l'attention des organismes communautaires afin qu'ils puissent supporter le travail des policiers. Cette approche plus sociale générera certainement des conclusions qui pourront nous permettre d'élargir ou d'évaluer la portée de celle-ci. De plus, nous proposons une refonte fiscale afin de redonner aux municipalités plus de ressources et d'autonomie afin de conduire leurs activités. Assurément, des conditions seront discutées et négociées afin de répondre à ce type de problématique.

Au niveau national, la Sûreté du Québec doit aussi montrer l'exemple. Notre plan d'action viendra assurément couvrir ce secteur. L'actuel gouvernement a mené un long chantier dans le cadre de son livre vert pour en arriver à un rapport d'experts indépendants qui a été mis de côté. De plus, le gouvernement s'est contenté de quelques changements cosmétiques notamment au Bureau d'enquête indépendante (BEI) alors qu'il était nécessaire de faire un travail plus exhaustif. Encore une fois le fait de reconnaître la source du problème nous permettra d'apporter les solutions adéquates.

### **Profilage racial - Données et statistiques**

Il est indéniable que pour apporter de vraies solutions, les données et les connaissances sont des outils fondamentaux. Sans dire que le travail est totalement à refaire, la reconnaissance formelle du racisme systémique permettra de documenter conformément le sujet. Il nous semble important de mentionner que plusieurs directives en matière d'interpellation aléatoire ont été déployées. L'interpellation policière doit reposer sur des faits observables ou des informations qui fournissent aux policiers une raison pour intervenir auprès d'un citoyen dans le cadre de la mission policière. Nous sommes aussi en faveur des caméras corporelles et mentionnons que des projets pilotes sont en cours et nous souhaitons que ceux-ci soient bien dirigés avec les bonnes ressources afin que nous puissions avoir des conclusions reflétant la réalité.

### **Profilage racial – Droit au silence**

Il est primordial de s'assurer d'un équilibre autant entre les droits des civils que ceux des policiers dans le cadre de leur travail. Il est dans l'intérêt de tous de s'assurer que les policiers ne craignent pas d'accomplir leur travail, sans toutefois abuser de leur fonction. Avant d'abroger quelconque article de loi, il faut faire un travail sérieux d'analyse. Nous comptons travailler avec le comité consultatif sur la réalité policière qui a déposé un rapport et qui attendent d'être mis à contribution.

### **Profilage discriminatoire - Modification de la Charte des droits et libertés**

La charte des droits et libertés comprend déjà implicitement ce concept lorsqu'on parle notamment de droit à la vie privée, à la sauvegarde de sa dignité et de son honneur et de sa réputation. De plus, toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, etc. Ceci dit, l'inclusion d'une référence directe au profilage discriminatoire mérite d'être étudiée.



## **Crimes haineux**

La récente montée des actes à caractère haineux nous interpelle tout particulièrement. Nous sommes très sensibles au fait que ce type d'actes troublent la quiétude de la population et évoquent de douloureux souvenirs.

Il est impératif que ces gestes soient dénoncés de façon non équivoque, à chaque fois qu'ils surviennent, afin d'envoyer le message que ce type d'actes ne représentent en rien les valeurs d'ouverture de la société québécoise. De même, il est nécessaire que nos forces policières puissent y accorder toute l'attention qu'ils commandent.

Nous encourageons les personnes qui sont témoins de tels actes à porter plainte.

## **Emploi**

Nous sommes tout à fait d'accord qu'il est préoccupant et révoltant de constater l'existence de la discrimination à l'embauche. Surtout en situation de pénurie de main d'œuvre alors que tout le monde cherche à combler des postes. Nous sommes d'avis que la meilleure façon de sensibiliser les personnes et de s'attaquer aux préjugés est de côtoyer la diversité notamment sur son lieu de travail. Nous souhaitons continuer à favoriser la diversité dans l'embauche et atteindre une meilleure représentation dans la fonction publique par exemple. Les temps changent, la société évolue, notre formation politique souhaite continuer à encourager ce changement de paradigme vers l'inclusion. C'est pourquoi il faut voir notre engagement d'un plan d'action contre le racisme systémique de façon très large. Les recommandations que vous apportez seront analysées dans ce cadre.


En ajout, notre charte des régions propose par exemple de régionaliser l'immigration selon les capacités et le respect décisionnel des municipalités locales. Nous sommes bien conscients que cette approche ne règlera pas tout, mais elle permettra une meilleure inclusion dans le marché du travail en plus de démontrer les atouts que la diversité puisse apporter.

## **Éducation et sensibilisation**

Au cours des dernières années, plusieurs rapports ont offert des solutions menant vers le chemin de la réconciliation, notamment ceux de la Commission Viens et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Il va de soi que nous donnerons suite à toutes les recommandations qui concernent le gouvernement du Québec, par exemple la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Plus spécifiquement sur la question de la sensibilisation, nous travaillerons avec le Ministère de l'Éducation et les représentants des communautés autochtones afin d'accroître la sensibilisation à ces réalités.

## **Enfants**

Encore une fois, dans la même logique que le principe de Joyce, nous souhaitons que toutes les personnes puissent disposer de services publics sans discrimination aucune.



En matière d'accès aux enfants à des services, nous proposons de faire de l'accès à une place en service de garde un droit sans condition. Nous voulons aussi que tous les parents québécois déboursent, à terme, le même tarif de 8,70 \$ par jour. Nous voulons aider la vie des parents avec un congé parental disponible pendant une période supplémentaire de 6 mois pour les parents qui cherchent une place et qui n'arrivent pas à en trouver.

Nous proposons plusieurs mesures afin de favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. Grâce à ces mesures, nous augmenterons les chances de réussite des enfants, tout en nous assurant d'en faire des citoyennes et des citoyens mieux outillés pour affronter les défis actuels. L'environnement d'apprentissage est un autre élément important pour favoriser la réussite scolaire. Nous déploierons un grand chantier de remise à niveau de nos écoles primaires et secondaires. Un montant de 4 G\$ sera ajouté aux investissements prévus pour les infrastructures scolaires. Ces sommes serviront aussi à accélérer la construction de nouvelles écoles pour mieux répondre aux secteurs en croissance et les projets d'agrandissement.

### **Accès au logement**

Nous sommes sensibles à la question de la discrimination dans le domaine du logement. Toute proposition visant à accroître la sensibilité de la population et des institutions étatiques à la lutte contre la discrimination mérite d'être étudiée. Nous supporterons les initiatives en ce sens.

### **Reconnaissance du racisme systémique**

Comme mentionné aux premières questions de votre questionnaire, nous reconnaissons la réalité du racisme systémique au Québec et nous sommes déterminés à le combattre. Nous avons à maintes reprises dénoncé à l'Assemblée nationale les conséquences néfastes de ce problème notamment en matière d'accès aux services publics.

Nous nous engageons donc à présenter, dans la première année d'un mandat libéral, un plan d'action clair en matière de lutte au racisme systémique.

En terminant, nous vous remercions de l'intérêt porté à notre vision et nous vous assurons que vos propositions seront étudiées avec intérêt afin de présenter aux Québécoises et aux Québécois un plan qui rassemble et répond au besoin de toutes et de tous.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

L'équipe libérale

## **1. Santé**


À Québec solidaire, la construction d'un Québec en collaboration avec les peuples autochtones et les Inuits fait partie des points essentiels de notre plateforme concernant la réconciliation. Le premier engagement est de reconnaître concrètement le racisme systémique auquel sont confrontés les Premières Nations et les Inuit, en adoptant le « principe de Joyce ».

En collaboration avec les peuples autochtones du Québec, un gouvernement solidaire élaborera une loi de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Un gouvernement solidaire adoptera une loi sur l'accessibilité universelle afin d'assurer l'intégration des personnes en situation de handicap dans toutes les sphères de la vie publique. La Loi assurant l'exercice des droits de ces personnes en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale demande à ses institutions de développer des plans d'action. De plus, toute nouvelle construction commerciale devra être élaborée à partir des principes du design universel, afin de garantir l'accessibilité à toutes et à tous, et nous instaurons des incitatifs financiers pour compenser les dépenses qui visent à appliquer l'accessibilité universelle dans le milieu de travail. L'accessibilité universelle sera appliquée également sur le plan des loisirs : nous mettrons tout en œuvre pour rendre les loisirs accessibles aux personnes en situation de handicap, de même que les activités culturelles, sociales, sportives et de plein air. Ces mesures s'appliqueront aussi aux personnes handicapées autochtones, et si nécessaire, d'autres stratégies seront élaborées en concertation avec les peuples autochtones. De plus, l'adoption du principe de Joyce garantit un accès équitable, et sans discrimination à tous les services sociaux et de santé.

## **2. Profilage racial - Mesures pour s'y attaquer**

En ce qui a trait à au profilage, Québec solidaire présentera un plan d'action regroupant plusieurs mesures afin d'atténuer le racisme systémique et les conséquences que ce phénomène apporte sur les minorités québécoises. Pour arriver à ses fins, ce plan visera à réduire la judiciarisation dont sont victimes les personnes autochtones, racisées et marginalisées. Il interdira également les interpellations policières fondées sur la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la religion et la condition sociale. Ce plan mettra sur pied des formations obligatoires consacrées à la lutte contre le racisme systémique et à la discrimination (développées en partenariat avec la CDPDJ, les organismes œuvrant auprès des



citoyen.ne.s vivant du profilage et des représentant.e.s autochtones). Au-delà des mesures légales ou punitives envers les récidivistes, notre plan permettra de prévoir des stratégies pour augmenter les embauches de policiers et policières issues des minorités.

### **3. Profilage racial - Données et statistiques:**

Un gouvernement solidaire s'engage à mettre en place un plan d'action national pour contrer les pratiques de profilage racial et social. Pour mettre en place les différentes actions pour contrer le profilage, il faudra obtenir des données probantes actualisées le plus souvent possible afin que nous puissions se doter d'indicateurs permettant d'observer les résultats des solutions mises en place. De plus, la mise en place d'une commission d'enquête sur le racisme systémique permettra d'avoir un portrait complet de la situation actuelle afin de bien orienter les actions permettant de contrer le profilage racial.

### **4. Profilage racial - Questions en rafale.**

- a. **Recommandation 36:** Notre parti promet l'instauration d'un plan d'action national pour contrer les pratiques de profilage racial et social. Ce plan interdira, sous peine de sanctions, les interpellations policières fondées sur la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la religion et la condition sociale.
- b. **Recommandation 12:** Notre plan ne prévoit pas spécifiquement de modifier la Charte des droits et libertés. Cependant, la commission d'enquête sur le racisme systémique pourrait faire ce type de recommandations qui seraient ensuite suivies par un gouvernement solidaire.

### **5. Crime de haine:**

La commission d'enquête mise en place par un gouvernement solidaire se penchera bien entendu sur l'augmentation marquée du nombre de crimes de haine raciale visant des musulmans et les recommandations visant à diminuer l'islamophobie seront appliquées le plus rapidement possible.

En complément de cette enquête, Québec solidaire désire soutenir davantage l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, à l'école comme dans les organisations sociales ainsi que les milieux de vie et de travail de la population, en valorisant notamment l'éducation populaire et interculturelle tout au long de la vie. Le développement de contenus d'éducation portant sur l'interculturalisme ainsi que les rapports égalitaires, de non-violence et de solidarité sera encouragé. Pour nous, l'éducation est la clé pour un meilleur vivre-ensemble.



## **6. Emplois**

Le Plan d'action national de Québec solidaire mettra sur pied des formations obligatoires consacrées à la lutte contre le racisme systémique et à la discrimination afin de contrer les pratiques de profilage raciales. Ces formations seront développées en partenariat avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, les organismes œuvrant auprès des citoyen.ne.s vivant du profilage et des représentant.e.s autochtones

Québec solidaire s'engage à instaurer dans tous les organismes du secteur public un taux d'embauche de 25 % pour les minorités visibles et ethniques, jusqu'à l'atteinte de la cible globale de 18 %. De plus, nous veillerons au renforcement du Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les groupes minorisés, notamment dans le secteur public québécois.

Québec solidaire s'engage de surcroît à hausser le taux d'embauche temporaire des personnes en situation de handicap jusqu'à l'atteinte d'une cible globale de 10 %. L'atteinte de cet objectif va de concert avec la mise en œuvre d'une véritable loi sur l'accessibilité universelle.


## **7. Éducation et sensibilisation**

Pour favoriser le vivre-ensemble, Québec solidaire s'engage à soutenir davantage l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, à l'école comme dans les organisations sociales ainsi que les milieux de vie et de travail de la population, en valorisant notamment l'éducation populaire et interculturelle tout au long de la vie.

Nous soutiendrons le développement de contenus d'éducation portant sur l'interculturalisme ainsi que les rapports égaux, de non-violence et de solidarité. Nous assurerons dans nos programmes une présentation juste de l'histoire et des réalités contemporaines des peuples autochtones en collaboration avec ceux-ci.

## **8. Enfants**

Pour accroître la capacité des communautés autochtones à s'autodéterminer, Québec solidaire s'engage à leur confier la gestion et l'administration de certains services publics les concernant. En priorité, nous soutiendrons le transfert des services de la protection de l'enfance et de la jeunesse à des instances autochtones. Nous nous assurerons que les personnes qui y travailleront aient accès à toute la formation nécessaire. De plus, en adoptant le « principe de Joyce », nous travaillerons sans relâche à assurer un accès équitable et non



discriminatoire aux Autochtones du Québec aux services sociaux et de santé en portant une attention particulière au traitement des femmes et des enfants.

Concernant l'accès aux services, Québec solidaire s'engage à reconnaître l'éducation à la petite enfance comme un droit fondamental, et ce, peu importe l'origine ethnique ou le statut socio-économique. Nous nous assurons ainsi que tous les enfants auront accès à des services de gardes éducatifs, et ce, sans discrimination.

De plus, la commission d'enquête qui sera mise sur pied par un gouvernement solidaire permettra de dresser un portrait précis des inégalités d'accès à l'éducation, à la santé et les conditions de vie des enfants et des recommandations seront formulées et mises en œuvre.

## **9. Accès au Logement:**

S'attaquer au racisme systémique, c'est s'attaquer aux structures d'oppressions qui sont présentes dans les différentes institutions. En créant la Commission d'enquête sur le racisme systémique, c'est l'ensemble des ministères et des organes du gouvernement du Québec qui pourrait être analysé et les recommandations émises seraient suivies afin d'améliorer l'ensemble des services octroyés par le gouvernement. La formation et l'éducation des fonctionnaires du gouvernement du Québec sur le racisme systémique est essentiel à un service exempt de discrimination. Pour arriver à mettre des mesures en place, par exemple au Tribunal administratif du logement, le gouvernement du Québec se doit de reconnaître le racisme systémique et de mettre en place des plans d'action dans chacune des branches du gouvernement afin d'éradiquer ce problème. Un comité ou du personnel dédié aux plaintes contre le racisme dans le Tribunal administratif du logement peut être un moyen et une recommandation appuyée par la Commission qui sera mise en place et serait une solution adaptée qui permettrait d'affronter ce problème spécifique de front. En s'attaquant au racisme systémique dans tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec, il est possible que des traitements de plaintes spécifiquement liées au racisme puissent être mis en place pour s'assurer d'une gestion particulière de ce genre de plaintes.

## **10. Reconnaissance du Racisme Systémique**

Chez Québec solidaire, nous reconnaissons le racisme systémique et il est essentiel d'amener des solutions claires afin d'atténuer la situation au Québec. Québec solidaire mettra en œuvre une commission d'enquête afin de reconnaître le racisme systémique. Les recommandations proposées par cette commission seront également appliquées et respectées à l'Assemblée nationale. C'est la preuve que pour nous, le racisme systémique constitue un enjeu important.